



# AVIS

**Projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les Régions en vue de l'exécution des règlements des Communautés européennes relatifs à une politique de capacité des flottes communautaires dans la navigation intérieure en vue de promouvoir le transport par voie navigable**

**19 septembre 2013**

<b>Demandeur</b>	Ministre Brigitte Grouwels
<b>Demande reçue le</b>	9 juin 2013
<b>Demande traitée par</b>	Commission Aménagement du territoire - Mobilité
<b>Demande traitée le</b>	27 août 2013
<b>Avis rendu par l'Assemblée plénière le</b>	19 septembre 2013
<b>Remarque</b>	Prolongation du délai accordée

## Préambule

Le présent projet d'ordonnance porte assentiment à l'accord de coopération du 8 octobre 2010 entre l'Etat fédéral et les Régions. Cet accord a pour objectifs d'une part, d'utiliser les fonds qui subsistent suite à la dissolution de l'Office régulateur de la Navigation intérieure et d'autre part de promouvoir la navigation intérieure.

## Avis

Le Conseil formule un **avis favorable** concernant ce projet d'ordonnance.

\*  
\*            \*